

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . . 50 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAPITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

SAUMUR :  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8  
P.oste :  
Un an . . . . . 25 fr.  
Six mois . . . . . 13  
Trois mois . . . . . 7

On s'abonne à  
SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33 ;  
A EWIG,  
Rue Talbot, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
16 Avril 1877.

### Affaires d'Orient.

Londres, 14 avril, soir.

Un aide-de-camp du duc de Cambridge est parti vendredi soir se rendant à Saint-Petersbourg. Cet officier est porteur d'une lettre autographe de la reine au czar. Il a reçu l'ordre de ne séjourner que 24 heures dans la capitale de la Russie.

Kischeneff, 14 avril, soir.

Le mouvement en avant de l'armée russe a commencé.

Huit brigades d'infanterie, quatre régiments de cavalerie, huit escadrons d'artillerie sont en marche depuis 10 heures avec ordre de traverser le Pruth.

Le grand-duc Nicolas se rend à Jassy pour y avoir une entrevue avec le prince Charles de Roumanie.

Depuis deux jours, télégraphie-t-on de Constantinople, toutes les mosquées sont constamment remplies de fidèles qui s'y pressent pour y entendre prêcher la guerre sainte.

Londres, 14 avril, 11 h. matin.

Les dépêches d'Athènes annoncent une agitation extrême dans tout le pays et surtout dans l'île de Candie. Des volontaires partent de tous côtés pour s'enrôler avec les Russes. De Constantinople, on signale un grand enthousiasme de la population qui veut la guerre et le départ de la plupart des généraux turcs pour les armées du Sud.

Vienne, 14 avril.

Le czarévitch quittera mardi Saint-Petersbourg pour se rendre à l'armée du Pruth. On croit ici que le commencement des hostilités entre la Turquie et la Russie aura lieu immédiatement en Asie, où la Rus-

sie a déjà concentré toutes les réserves et où les deux armées sont en présence, tandis que sur le Pruth et le Danube ce ne sera que plus tard.

Saint-Petersbourg, 13 avril.

La guerre ne sera pas déclarée immédiatement. La Russie adressera probablement d'abord une note aux puissances pour expliquer la situation. Puis l'ambassade russe à Constantinople et tous les consuls russes en Turquie seront rappelés. Ensuite le czar se rendra à Kischeneff, d'où la déclaration de guerre sera peut-être datée.

### Chronique générale.

M. LAYARD A PARIS.

M. Layard a un air très-préoccupé. Il est d'avis qu'on pourrait encore espérer quelque chose de la Turquie si la guerre était retardée ; mais, si elle venait à éclater prochainement, un désastre financier est certain, et cette fois il serait probablement sans remède.

Quant à la possibilité de localiser la guerre, son opinion est que, si la guerre éclate, on ne peut prévoir quelles proportions elle prendra.

La nomination de M. Layard à Constantinople est une preuve que l'Angleterre est disposée à une politique plus décidée en faveur de la Turquie, car les sentiments de M. Layard à l'égard de la Porte sont connus.

Les sympathies de M. Layard pour la Turquie sont d'autant plus singulières qu'il appartient au parti *whig*, dont le chef parlementaire, M. Gladstone, a poursuivi avec tant de vigueur la campagne contre la Turquie.

M. Layard est parti pour Briodisi.

Le *Republicain*, journal radical de Perpignan, dont le principal patron est sénateur

républicain, M. Pierre Lefranc, réclame l'abolition de la présidence de la République. D'après cette feuille, il reste encore une exécution à faire après l'abolition de l'empire et de la royauté.

C'est probablement l'abolition de tout gouvernement, hormis le gouvernement de la foule réunie sur la place publique.

Ce n'est qu'en République que l'on assiste ainsi à l'écllosion des pires insanités.

Le petit organe de M. Gambetta, la *Petite République française*, a célébré sa première année d'existence par une recrudescence d'injures. Voici en quels termes ces choses sont dites :

« Vinrent enfin les glorieuses élections libératrices du 20 février, et c'est dans ce grand réveil de la France, c'est aux cris de joie et d'espérance de la nation rendue à elle-même que parut la *Petite*.

» Nous lui fîmes en petit comité un baptême civil où furent conviés nos confrères de la libre pensée, tous ennemis des cafards, hypocrites, cagots, matagots, pieds plats, syllabistes, syllabisants, syllabusards.

» Ce joyeux baptême fut célébré, non par le son des cloches, mais par le tintement des verres ; non par le marmotement des prières, mais par la lecture de quelques bonnes et savoureuses pages de Voltaire, de quelques sentences de Montaigne, de quelques joyeux devis de maître François Rabelais, de quelques refrains bien relentsants de Béranger.

» Un de nos amis, au dessert, s'approcha du berceau de la *Petite* et lui mit entre les lèvres, en guise de sel, un morceau d'un article de Veillot, afin qu'elle s'en souvint. Et nous devons à la vérité de dire qu'elle fit à ce contact une horrible grimace.

» Un autre lui frotta les gencives avec un élixir tiré d'un flacon qui portait pour étiquette : « Extrait de libre pensée et de suffrage universel. Remède souverain contre le mal de dentition. »

» Un autre l'ondoya au nom du peuple

souverain, et tous les assistants répétèrent après lui la grande et sainte formule républicaine : Liberté, Egalité, Fraternité. »

La plupart des journaux républicains, les boulevardiers principalement, ont fait grand bruit d'une brochure signée par un Talleyrand-Périgord, et intitulée : *Un de plus!* Nous n'avons pas cette brochure sous les yeux et nous n'avons nul désir de la connaître. Il paraît, d'après les citations publiées par les journaux dont nous parlons, que l'auteur éprouve le besoin d'annoncer *urbi et orbi* qu'il vient de se convertir fraîchement à la République.

Nous n'attachons pas une grande importance à cet événement. Ce n'est pas la première fois qu'un homme porteur de ce nom essaye de passer un pacte avec les successeurs de Robespierre et de Marat. Si l'on trouve quelquefois du profit à opérer cette manœuvre, on y gagne rarement en considération. Le langage des journaux avancés, et notamment celui qui est tenu par la *Marseillaise*, devrait apprendre aux transfuges en quelle estime ils sont tenus généralement par leurs nouveaux coreligionnaires.

En ce qui touche particulièrement M. le marquis de Talleyrand-Périgord, on pourra s'étonner que le neveu du plus grand diplomate du siècle choisisse, pour faire sa manifestation républicaine, le moment précis où la République chancelle sur sa base révisable, après avoir donné toutes les preuves de son impuissance et de son incapacité. Nous doutons que le concours du marquis de Talleyrand-Périgord suffise pour l'étayer.

Les membres du conseil municipal de Paris aiment à prendre du bon temps. *Lepidos habemus consules*. L'an dernier, ils avaient imaginé de descendre la Seine en bateau à vapeur sous prétexte d'étudier les besoins de la navigation. Ce printemps, ils vont aller à Londres étudier la question du chemin de fer métropolitain. Ces petites excursions sont

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## ROSE MINOY

NOUVELLE INÉDITE (\*).

I.

PROLOGUE.

Deux types comme on n'en trouve plus aujourd'hui, c'étaient le chevalier de Légis et M. d'Artigollet.

M. de Légis était un chevalier de Saint-Louis qui croyait avoir assisté à la bataille de Fontenoy en 1745, vingt ans avant sa naissance.

Quant à M. d'Artigollet, il parlait toujours du régiment d'artillerie dont il fut le colonel.

Nous ne devons pas omettre de mentionner ici, comme étant de leurs amis, messire Joseph-Jacques-Joly de Tampon de Saba et autre messire

(\* Tous droits réservés.

Jean-Delphin des Craques du Gravail, ces deux messires jouant un rôle important dans le cours de notre récit. Or, il nous faut évidemment dessiner à la plume les profils de chacun d'eux, pour ceux qui n'ont pas eu l'honneur de les connaître, et nous commencerons dans l'ordre des présentations faites à nos lecteurs.

Quant aux autres acteurs de cette simple histoire, nous nous réservons de les nommer au fur et à mesure qu'ils entreront en scène.

Mais d'abord, pour être très-clair et pour activer plus tard la marche de la narration, nous devons donner ici une description très-brève du lieu où l'action va se passer.

Il y avait autrefois — c'est-à-dire il y a bien cinquante ans — il y avait autrefois, dis-je, une petite ville aujourd'hui complètement transformée et si bien *hausmannisée* qu'on pourrait dire qu'elle n'existe plus. Cette petite ville s'appelle encore Casteljaloux : elle a failli cependant s'appeler un jour Garavansable, dans des circonstances dignes d'être notées.

Si jamais un habitant de Casteljaloux lit ceci, je suis certain d'être lapidé.

Personne n'ignore cependant qu'à certaines époques, le peuple français baptise ou débaptise les villes, les rues, les temples et même les hommes.

Un baptiste bien remarquable fut le représentant

Romme (Gilbert), lequel présenta, en 1793, le *nouveau calendrier*, adopté à la place du calendrier romain. Cet honnête défenseur du trop célèbre Carrier avait substitué aux noms des saints la carotte, le safran, l'hippopotame et la langouste ! Romme vint à Casteljaloux ; mais j'ignore pour qui et pour quoi. Ce qu'il y a de certain, c'est que les municipaux de 1794 lui exposèrent combien il était désolant pour leur ville de porter le nom de *Castelgeloux*, vieille appellation des chartes de la baronnie qui appartenait aux ducs d'Albret, lesquels ducs d'Albret avaient aussi ni plus ni moins le titre de vicomtes de Turenne, étant des La Tour d'Auvergne.

Turenne, ville du Bas-Limousin, perchée sur une colline où l'on ne voyait plus que les ruines de son formidable castel, un château qui datait des premiers temps de la monarchie franque : quelle horreur !!! — Turenne était désignée sous le nom de Montfranc, et *Castelgeloux* resterait Casteljaloux ! — Allons donc ! ce ne pouvait être.

Romme, sérieux comme il convient à un représentant de la nation, déclara que les villes devaient, comme les départements, emprunter leur appellation des montagnes, des rivières, des vallées, du sol, en un mot, et de ses productions. C'est ce qu'il avait fait pour les mois et les jours dans son *almanach*. Puisque les hommes de l'affreuse caste des nobles avaient pris, avaient volé des

noms de terres et de seigneuries, les hommes libres de la Révolution n'avaient pas autre chose à faire qu'à se baisser, eux aussi, non pour voler comme ces gueux, mais pour se régénérer. Castelgeloux faisait partie du département de Lot-et-Garonne, la rivière l'Avance entourait la ville, le sol était sablonneux. Quoi de plus simple ? *Garonne, Avance, sable!* — « Faisons une sythèse ! » exclama le représentant, « et disons : *Garavansable!* » Il y eut des hurrahs joyeux à ce sujet.

Romme devait présenter un projet de loi dans ce sens à la Convention. Il partit pour Paris, le lendemain, et s'occupa, comme on sait, de bien d'autres choses jusqu'au 1<sup>er</sup> prairial an III. Organe des Montagnards, il vint ce jour-là réclamer la mise en liberté des prisonniers pour faits de révolution et des honneurs pour les complices de Robespierre. La fin de la séance ne ressembla pas au commencement : ce héros fut arrêté, avec beaucoup de ses amis les Jacobins, et il se tua, le 18 juin 1795, soit 30 jours plus tard.

Avec lui mourut le projet de loi relatif à *Garavansable!*

Avouons que c'est bien dommage !

Le bourg de Casteljaloux se déploie aujourd'hui en longueur, des deux côtés de la route de Nérac à Bazas, avec rues adjacentes, places et carrefours, à l'époque où se passe notre histoire, il y avait

d'autant plus agréables qu'elles sont faites aux frais de la Ville.

M. Durand, le député du Rhône qui n'a satisfait à aucune loi militaire, n'a servi ni l'une ni l'autre des deux patries qu'il a revendiquées tour à tour, M. Durand qui, selon les occasions et son intérêt, se dit tantôt Savoyard et tantôt Français, n'est pas seulement député du Rhône : il est encore membre du conseil général de ce département et, à ce titre, il siège en ce moment au palais de l'Hôtel-de-Ville de Lyon. Pendant la première séance du conseil général, M. Durand s'est fait remarquer par son attitude purement démocratique. Il a allumé et fumé sa pipe.

Les journaux de Lyon relatent le fait. On attend à Versailles M. Durand et sa pipe.

D'un autre côté, nous apprenons par le *Journal d'Indre-et-Loire* que mardi, à Tours, l'un des membres du conseil est entré pendant la séance avec son cigare allumé, et qu'il l'a fumé entièrement avec un aplomb et un sans-gêne tout démocratique.

Un nouveau journal vient de paraître. Il se nomme la *Marseillaise*, et son titre indique assez ce qu'il veut être, quand même il n'aurait point pour principal rédacteur M. Duportal. Son but est de dépasser en violence le *Radical* lui-même. Au surplus, voici, pour son premier numéro, un échantillon de ce qu'il se croit permis :

« Les feuilles légitimistes annoncent le décès d'un des fidèles du royalisme intransigeant, M. le marquis du Rouret, mort, quasi centenaire, à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans.

» Chaque fois qu'il en meurt un de ce grand âge, malgré moi cette exclamation m'échappe :

« *Heureux homme ! il a pu voir tomber la tête de Louis XVI !* »

Et cette littérature de cannibales fleurit impunément dans une foule de journaux, sous le régime de l'aimable République !  
(Univers.)

## Etranger.

### ANGLETERRE.

La dernière séance du Parlement anglais a été des plus importantes en ce qui concerne la question d'Orient. La discussion nous montre, en effet, que l'Angleterre, tout en ayant fait tous ses efforts pour conserver la paix, entend garder sa liberté d'action, en face des événements qui peuvent survenir. La déclaration la plus grave a été faite par sir Stafford-Northcote. Nous la relevons, car elle détermine clairement la politique de l'Angleterre. Sir Stafford-Northcote a démenti formellement la nouvelle donnée par

des remparts qui étranglaient la ville et qu'on a fait sauter à la mine en l'an de grâce 1847. L'espace infect compris entre les derrières des maisons et ces remparts se nommait : « *le Carrerot* », c'est-à-dire la petite *carrière*, c'est-à-dire un diminutif de rue. Le *Carrerot* commençait à la place des Capucins et allait déboucher au pont de l'Avance. De l'autre côté du pont, est la place de la Cardine. La *Cardine* et les *Capucins* ! la tête et la queue, deux quartiers rivaux comme on n'en voit pas ! Je ne parle pas d'aujourd'hui ; la queue s'est allongée, en se divisant, sur les routes de Bordeaux et de Mont-de-Marsan.

La grand-rue, ou la route, comme on voudra, a des trottoirs ; mais au milieu, à l'endroit où se trouve la mairie neuve et la halle, il y avait le *Club*, l'ancienne mairie, et en face le *Canton*, où se tenait le marché.

Suis-je bien compréhensible ?

Je me répète plus simplement : 1° la route, la grand-rue ; 2° la halle, et à droite, presque en face le *Canton*, une rue allant vers la Plateforme, belle esplanade couverte de grands tilleuls ; 3° avant d'arriver aux *Capucins*, à droite encore, la rue Macquebœuf, voie très-étroite aboutissant à un ancien couvent de filles.

Cette topographie est suffisante.

J'ajoute cependant qu'il y avait aussi un ancien couvent de Cordeliers où est installé aujourd'hui

le Nord « que lord Derby aurait envoyé à Constantinople non pas une dépêche, » mais une lettre déclarant catégoriquement à la Porte qu'elle ne doit compter aucunement sur l'Angleterre. »

Dans les circonstances actuelles, on remarquera l'importance de ce démenti, donné par un membre du gouvernement anglais. Les paroles de sir Stafford-Northcote laisseraient prévoir sinon une intervention armée de l'Angleterre, du moins une action quelconque à un moment donné pour protéger les détroits et empêcher leur prise de possession par la Russie.

## Chronique militaire.

Les jeunes gens qui auraient l'intention de concourir, en 1877, pour l'admission à l'École spéciale militaire, établie à Saint-Cyr, devront se faire inscrire à la préfecture du département où ils font leurs études, avant le 1<sup>er</sup> mai prochain, terme de rigueur.

Ils déposeront, au moment de leur inscription, les pièces exigées par les instructions.

Quant aux demandes de places gratuites ou demi-gratuites, elles doivent être remises au préfet du département où résident les familles, au moment de l'inscription, et dans les cas exceptionnels, dont il faudrait justifier, avant le 4<sup>er</sup> août 1877, sous peine d'être considérées comme non avenues.

Depuis un mois, M. Dégoutin, capitaine adjudant-major au 66<sup>e</sup> de ligne, à Tours, fait par ordre supérieur des conférences très-intéressantes et très-suivies à MM. les officiers de l'armée territoriale.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Saumur.

La musique des sapeurs-pompiers de Saumur a brillamment inauguré hier ses concerts d'été. Une température printanière a favorisé cette première fête, et de nombreux auditeurs s'étaient dirigés vers le Champ-de-Foire pour entendre la société musicale si habilement dirigée par MM. Halbert et Fernet. Plusieurs morceaux ont été fort bien exécutés, notamment la mosaïque sur *Robert le Diable* et les *Huguenots*, fantaisie.

### AFFRANCHISSEMENT DE PÉAGE DU PONT SUSPENDU DE SAINT-FLORENT.

Voici une nouvelle qui intéresse particulièrement les habitants de Saumur et de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

A partir du jeudi 14 juin prochain, le pont suspendu qui relie notre ville au bourg de Saint-Florent sera affranchi du péage.

Ce pont et les levées qui lui font suite vers Saumur ne faisant pas partie de la route n° 14 — laquelle va rendre de Saint-Florent

l'hospice civil.

Le chevalier de Légière habitait l'ancien couvent de la rue Macquebœuf ; M. d'Artigollet avait domicile dans la grand-rue, avant d'arriver au *Canton*, et messire Delphin des Craques logeait aux Cordeliers. Quant à messire Tampon de Saba, sa maison était proche de la Plateforme.

Voici donc nos pions sur le damier.

Maintenant il s'agit de suivre leurs évolutions, et, pour cela, nous devons ennuyer encore le lecteur par quelques observations préliminaires.

Chaque pays a ses mœurs, chaque province a ses usages : chaque ville avait autrefois aussi ses us et coutumes tenant du pays, de la province et du *modus vivendi* des habitants, lequel *modus vivendi* tient essentiellement au terroir.

A Casteljaloux, alors pays couvert de forêts de pins, coupé de marais, on trouvait pas mal de gens s'occupant d'aller à la chasse à de certains jours, de jouer aux carles, de concéder de bonnes parties de table, de manger, de boire et de dormir. Cette vie n'était pas seulement celle des gentilshommes du pays, mais nombre de bourgeois ou de boutiquiers enrichis s'en accommodaient très-facilement. Les jours où l'on ne faisait rien du tout, on se promenait sur la place des Capucins ; on montait, on descendait, on remontait, on redescendait la grand-rue, et si le soleil était bon, on s'accoudait sur le parapet du pont de pierre pour voir couler l'eau

au Pont-Fouchard — il y a lieu de les classer comme chemin d'intérêt commun. Le Conseil général a prié M. le préfet, en étudiant cette question, de prendre un arrêté pour interdire le passage, sur le pont, des grosses charrettes.

Les relations commerciales, si nombreuses, qui existent depuis longues années entre Saumur et Saint-Florent vont se trouver encore facilitées par cette exemption de péage.

Le pont de Saint-Florent fut livré à la circulation en 1840.

Samedi matin, un jeune garçon de Baugneux, Jules Perré, âgé de 10 ans, était venu chercher à Saumur deux pains de trois kilogrammes et s'en retournait chez ses parents. Arrivé rue de Bordeaux, il fut accosté par un homme d'une cinquantaine d'années qui le pria d'aller jusqu'à l'hôtel de Londres pour lui faire une commission. Il lui offrait en même temps de garder ses deux pains jusqu'à son retour.

L'enfant, voyant la perspective d'une pièce de 50 centimes, abandonna ses deux pains sans plus de réflexion. Mais, comme toujours avec les escrocs, revenu au point de départ il ne retrouva ni son homme ni ses pains.

Mieux avisé, l'enfant alla déposer aussitôt une plainte à la gendarmerie, qui s'est mise à la poursuite du voleur. Elle a su qu'il avait offert ses pains à vil prix dans diverses maisons du quartier de Nantilly, puis elle a perdu sa trace.

Les recherches continuent.

### CONSEILS GÉNÉRAUX.

Au conseil général de Maine-et-Loire, M. Janvier de la Motte, après avoir donné lecture du rapport de M. le préfet sur le fleuve de la Loire, consolidation et réfection des levées, constructions et alignements, passages d'eaux, a ajouté que la 4<sup>e</sup> commission proposait au conseil général :

1<sup>o</sup> De renouveler les deux premiers vœux qu'il a émis dans sa session d'août :

A. Pour que les riverains obtiennent l'autorisation de bâtir selon la largeur déterminée, laquelle sera la même pour tous.

B. Pour que les bourgs des Rosiers et de Saint-Clément-des-Levées obtiennent comme les autres bourgs sur la levée l'autorisation de construire à l'intérieur de leur traverse au sommet de la levée à un alignement déterminé.

L'administration des ponts-et-chaussées se réservant le droit de surveiller les constructions de manière à empêcher les dégradations des levées. — Le conseil a adopté.

2<sup>o</sup> D'émettre les vœux :

A. Que la pêche du saumon et des poissons voyageurs soit permise pendant la première période du 20 octobre au 31 janvier.

B. Que la pêche de nuit soit permise pour les poissons vivant alternativement dans les eaux salées et dans les eaux douces.

C. Que l'emploi des filets traînants à mailles rondes actuellement en usage, savoir : les filets à mailles de 0,040 pour les

au *Clot de l'échac*. Là, on jugeait les chevaux amenés à l'abreuvoir et on écoutait les nouvelles apportées par les postillons du relais.

Les habitants de 1820 à 1840 avaient, comme leurs devanciers, un calme, une placidité, une quiétude de caractère qui les empêchaient de vieillir.

Ils avaient toujours vu les mêmes maisons, les mêmes arbres, les mêmes champs, les mêmes jardins, la même rivière, avec les mêmes aspects aux mêmes saisons ; et tout cela commençait au printemps et finissait à l'hiver uniformément, sans vieillisse. Ils se modélaient sur la ville et sur les champs.

Heureux citoyens d'alors, vous avez disparu !

Tout auprès du pont, on voyait une tour carrée surmontée autrefois de deux cheminées étranges qu'on déclarait être les *culottes de Gargantua*. Ces culottes s'affaissaient un jour, lasses sans doute de se tenir raides depuis si longtemps en attendant les jambes de leur maître qui était allé boire au *Clot de l'échac* où, par parenthèse, il avala un âne que le courant de l'eau emportait. Il est donc bien avéré que Gargantua a séjourné à Casteljaloux. Il y laissa le souvenir de sa voracité, et d'aucuns essayèrent de lui ressembler. Les dieux s'en vont ! La tour existe sans culottes, les remparts sont en poussière, le clocher de Saint-Raphaël s'est effondré, et plus tard on a démolí l'ancienne église Saint-Nicolas

saumons et les filets à mailles de 0,040 pour les autres poissons soit autorisé. 4<sup>o</sup> Qu'enfin la pêche de l'aloise aux ponts marinières ou écluses soit autorisée sous les dispositions contenues au rapport joint dans la séance du 27 avril 1876. — Le conseil a adopté.

La question des chemins de fer a été soulevée dès la première session du conseil général d'Indre-et-Loire. M. le préfet a annoncé que le ministre des travaux publics l'avait averti que les enquêtes ouvertes par la ligne du nord de Baugé à Montoire, Cléteau-la-Vallière, Neuillé et Neuzy étaient complètes et parfaitement en état. M. le préfet a ajouté que les enquêtes pour les lignes de sud de Preuilly à Port-de-Piles et de Port-de-Piles à Port-Boulet devraient être recommencées à nouveau.

Le conseil général de la Loire-Inférieure considérant que la Compagnie du chemin de fer de Saint-Nazaire au Croisic ne peut remplir ses engagements, a décidé de demander au ministre la déchéance de la Compagnie.

Le conseil général des Deux-Sèvres par un vote authentique, de déclarer qu'il partageait l'opinion étrange de son collègue sur les alouettes. On se rappelle que, dans les derniers jours d'automne, M. le préfet prit un arrêté ayant pour objet de classer les alouettes parmi les animaux nuisibles à la presse et la Société protectrice des animaux s'insurgèrent contre cette doctrine. Malgré cette double autorité, malgré une brillante plaidoirie d'un conseiller général en faveur de l'intéressant oiseau, le conseil a donné raison au préfet, et a voulu que son arrêté eût force de loi dans le département.

La question des chemins de fer d'intérêt local a tenu une large place dans l'ordre des séances du conseil général de la Vienne. M. Aubin, entre autres, a défendu, avec une grande vigueur et une logique très-sérieuse les intérêts des communes qui attendent avec patience l'achèvement de la ligne de Poitiers à Bressuire, et voici les paroles qu'il prononça à cette occasion :

« Je fais appel à votre justice, Messieurs. Quant à l'exécution de ces lignes, une exception doit être faite pour le chemin de Poitiers à Bressuire, sa situation étant particulière. Il est en cours d'exécution, fonctionne depuis longtemps jusqu'à Niortville ; le parcours de ce point à Bressuire est d'une petite étendue ; le terrain ne présente aucune difficulté, n'étant pas accidenté ; enfin, un seul travail d'art est exigé, le pont sur le Thouet.

» Il est bien temps de terminer ce chapitre, réclamé si impatiemment par les populations. »

M. Aubin a conclu en s'opposant au délai réclamé par M. Lévy, président de la commission du chemin de fer, et a demandé qu'il fût procédé, sans retard, à la reprise des travaux.

Tours. — Le conseil municipal de Tours a refusé la subvention de 2,000 fr. qui était allouée à la Société des courses.

où se tint le club des Jacobins que présida le frère Romme.

Toutes ces démolitions furent le prélude de la renaissance de Casteljaloux, de ses embellissements, de sa configuration actuelle, etc., mais nous n'avons pas à nous en occuper. Ce qui était peu ou prou le maître d'une maison et possédait en outre des terres.

Ces domaines n'étaient généralement pas très-grande tenance ; cependant ils étaient respectables et suffisaient largement aux besoins des colons et des propriétaires. Or, on voyait les hobereaux de Casteljaloux, juchés sur des chevaux pacifiques, se rendant à leurs terres, soit la paroisse de Saint-Martin de Curton, soit à la paroisse de Cerf, soit à Moleyre, soit à Durance, soit à Poussignac, soit à Pinol, soit.... où l'on voudra !

(A suivre.)

BIREMONT DE LAQUELLE

La mesquinerie — pour ne pas dire autre chose — du conseil n'aura pas le résultat qu'espéraient peut-être les chefs de l'administration et que redoutaient avec tant de raison tous les commerçants de la ville. Les courses auront lieu à l'époque ordinaire, c'est-à-dire dans la première semaine d'octobre. Elles seront plus brillantes qu'à l'ordinaire, dit l'Indépendant, et c'est pour quoi nous pouvons affirmer dès maintenant à la municipalité que son absence ne sera pas même remarquée.

Un terrible accident est arrivé la semaine dernière à Alençon à plusieurs membres de l'une des plus honorables familles de la ville de Tours. M. Alfred Lesourd, frère du président du tribunal de commerce, et son beau-frère M. Hommey, se trouvaient ensemble dans une voiture légère. Le cheval qui les conduisait s'est emporté et la voiture a été violemment jetée contre une charrette lourdement chargée. MM. A. Lesourd et Hommey ont été lancés sur la route et relevés dans un état fort triste. M. A. Lesourd avait la jambe brisée et on a dû faire l'amputation séance tenante. M. Hommey a été atteint à la tête, et il souffre beaucoup. M. A. Lesourd a courageusement supporté l'opération, mais sa faiblesse est extrême.

Nous lisons dans l'Echo du Loir :  
Ont-elles du biceps les femmes de la Boirie ? Le lecteur pourra en juger par le récit suivant :  
Le sieur B... habite le quartier de la Boirie, route du Lude; sa conduite n'est pas irréprochable, il a déjà subi plusieurs condamnations; dernièrement encore le tribunal de La Flèche lui infligeait une peine de quatre mois de prison. B... vit en très-mauvaise intelligence avec ses voisins, ce sont des querelles continuelles; il prétend qu'ils sont cause de sa condamnation, que sans leur témoignage il aurait été acquitté.  
Dernièrement, à la suite d'une dispute avec la femme D..., qu'il injuria de la façon la plus grossière, il reçut une correction qui lui apprendra à l'avenir à mesurer la portée de ses paroles.

Celle-ci, blessée d'un pareil langage, s'empara d'un râteau et lui en asséna plusieurs coups sur la tête avec une vigueur peu ordinaire au sexe faible. B..., étourdi par la violence des coups, tomba sans connaissance aux pieds de la femme D..., répandant le sang par de larges blessures faites à la tête. On le crut mort. Sa femme arrivait, lorsque l'intervention d'un agent de police fit cesser ce nouveau combat qui menaçait de tourner au tragique.  
On fit transporter le blessé à son domicile, où il reçut les soins du docteur Degaille, et, dans le courant de la nuit, il reprit connaissance.

Une dépêche de New-York, 14 avril, nous annonce que, d'après les observations météorologiques du New-York-Herald, de fortes tempêtes traverseraient l'Atlantique venant du Sud-Ouest et atteindraient les côtes de la Grande-Bretagne, de la France et probablement celles d'Espagne, vers le 21 ou 22 courant. De grands vents soufflent du Nord-Est et de fortes pluies sont probables.

La comète Winnecke arrivera le 18 avril à son périhélie. Sa distance du soleil sera en ce moment de 41,500 diamètres de la terre. Elle sera à son périhélie le 4 mai. A ce moment, elle sera à une distance de nous que l'on peut évaluer à 41,500 diamètres. Un mois plus tôt, lors de sa découverte, elle était encore à 48,500 diamètres de distance de notre globe. Son rapprochement moyen aura donc été de 250 diamètres par jour.  
Son éclat grandit rapidement, de sorte qu'à la fin d'avril elle sera sans doute visible à l'œil nu.  
On peut décrire ainsi son itinéraire : Pégase, le Cygne, Cassiopee. Le 7 mai, elle se trouvera à 5° de l'étoile de Céphée.

### CAISSE D'ÉPARGNE

De l'arrondissement de Saumur.  
Compte rendu de l'exercice 1876.  
L'an mil huit cent soixante-dix-sept, le trente mars, à sept heures et demie du soir, le Conseil des directeurs de la Caisse d'épargne de Saumur, réuni sur convocation spéciale, à la Mairie, salle du conseil, a pris la délibération suivante :

Étaient présents : MM. Lecoy, maire de la ville, Charbonneau-Rallet, Gauron, Gratien, Liénard-Rochat, Milon, Pichon, Robineau, Voisin.  
M. Lecoy, maire, préside l'assemblée, assisté de M. Milon, secrétaire, et déclare la séance ouverte.

M. le président invite M. Robineau, nommé rapporteur par la commission chargée de l'examen des comptes pour l'année 1876, à bien vouloir donner lecture de son rapport sur les opérations de l'exercice présent.

M. le rapporteur s'exprime ainsi qu'il suit :

Messieurs,  
La vérification des comptes de la Caisse d'épargne de Saumur, pendant l'année 1876, nous ayant été confiée, nous venons vous faire connaître le résultat de notre examen.  
Nous avons d'abord examiné le compte des déposants et le compte de la Caisse des dépôts et consignations.  
La Caisse d'épargne de Saumur devait, au 31 décembre 1876, à 6,465 déposants, la somme de 1.859.830 f. 27  
Il lui était dû :  
Par la Caisse des dépôts et consignations, 1.869.067 f. 53 c., et par l'encaisse du comptable, 0 f. 47 c.; ensemble 1.869.068  
Soit un excédant de 9.237 73

Cette somme représente le fonds de réserve. Nous avons comparé cette situation à celle existant au 31 décembre 1875.

Au 31 décembre 1875, il était dû par la Caisse de Saumur aux déposants 1.555.877 82  
La Caisse des dépôts et consignations devait 1.562.607 20  
Soit un excédant en faveur de la Caisse de Saumur de 6.729 38

L'excédant en faveur de la Caisse de Saumur était :  
Au 31 décembre 1875 de 6.729 38  
Au 31 décembre 1876 de 9.237 73

Il existe donc un bénéfice pour l'année 1876 de 2.508 35  
De plus, ainsi qu'on vient de le voir :  
La somme due aux déposants, au 31 décembre 1875, qui n'était que de 1.555.877 82  
S'élève, au 31 décembre 1876, à 1.859.830 27  
Soit une augmentation de 303.952 45

Ces chiffres établissent suffisamment la marche ascendante de notre société dans la voie du progrès.

Nous avons ensuite examiné la situation générale de la Caisse au 31 décembre 1876, et nous avons vu que l'avoir de la Caisse d'épargne se composait de :

1° Son compte à la Caisse des dépôts et consignations 1.869.067 53  
2° L'encaisse du comptable 47  
3° 1,930 fr. de rente 3 p. 0/0 sur l'Etat représentant le fonds de dotation, au capital de 44.096 65  
4° Et l'immeuble 31.711 63  
Soit ensemble 1.944.876 28  
Et que la Caisse devait aux déposants 1.859.830 27  
En sorte qu'il reste une valeur de 85.046 01

Représentant l'actif net de la Caisse d'épargne au 31 décembre 1876.

Cet actif net de la Caisse d'épargne est représenté par :  
1° Les 1,930 fr. de rente, fonds de dotation, au capital de 44.096 65  
2° L'excédant du compte de la Caisse des dépôts avec l'encaisse du comptable 9.237 73  
3° Et l'immeuble estimé 31.711 63  
Total égal 85.046 01

En comparant cette situation à celle existant au 31 décembre 1875, on voit qu'à cette époque l'avoir de la Caisse d'épargne se composait de :

1° Son compte à la Caisse des dépôts 1.562.607 20  
2° Le fonds de dotation 44.096 65  
3° L'immeuble 31.711 63  
Ensemble 1.638.415 48

dont il y avait lieu de déduire le compte des déposants 1.555.877 82

En sorte qu'il restait un actif net de 82.537 66  
Au 31 décembre 1875, l'actif net était de 82.537 66  
Au 31 décembre 1876, l'actif net était de 85.046 01

soit, pour l'année 1876, une augmentation de 2.508 35

Somme égale aux bénéfices ci-dessus constatés. Passant ensuite aux comptes des revenus et des dépenses de la Caisse, nous avons constaté que les revenus de la Caisse, pendant l'exercice 1876, étaient composés de :

1° Les intérêts des fonds de dotation et de réserve 2.199 17  
2° Les bonifications de la rente 4.559 09  
3° Bonification de la déchéance trentenaire 39 65  
Ensemble 6.797 91  
Et que les dépenses de toute nature étaient de 4.289 56  
En sorte qu'il résulte un boni pour l'année 1876 de 2.508 35

Somme égale aux bénéfices ci-dessus constatés. Nous avons dû aussi nous rendre compte du mouvement des livrets pendant l'exercice 1876.  
Le nombre des livrets, au 31 décembre 1876, s'élevait à 6.465  
Au 31 décembre 1875, il était de 5.686  
Il y a donc en circulation de plus qu'en 1875 779 livrets.

Il a été, pendant la même période, délivré 932 livrets nouveaux, et 21 par suite de transferts. Il en a été soldé 174.

Ainsi que nous en avons tous l'espoir, Messieurs, les Caisse d'épargne scolaires prennent un grand développement.

Cette institution, appelée à rendre de véritables services, a commencé à fonctionner le 23 mai 1875.

Le nombre des livrets qui était, au 31 décembre 1875, de 336, pour 12 écoles, s'élevait, au 31 décembre 1876, à 549, pour 24 écoles.

Il ne nous reste plus, Messieurs, qu'à constater de nouveau la bonne tenue des livres et la parfaite régularité des écritures, gages certains de sécurité pour tous ceux qui viennent déposer leurs économies à la Caisse d'épargne; aussi nous vous proposons de vouloir bien approuver le compte que M. Choyer, caissier, nous a présenté pour l'exercice 1876.

Le Conseil, après un examen sérieux des comptes présentés et déjà reconnus exacts par la commission chargée du contrôle de cet exercice, et l'exposé du compte rendu fait par M. Robineau, rapporteur de la commission, reconnaît la bonne tenue et la parfaite régularité des écritures de M. Choyer, approuve à l'unanimité sa gestion de l'année écoulée et lui en donne quitus définitif.

### Faits divers.

On écrit de Lanvollon à l'Indépendance de Saint-Brieuc :

« Le nommé Julien Goaziou, âgé de 40 ans, cultivateur, demeurant au village de Penanhoat, en la commune de Trévérec, canton de Lanvollon, s'est présenté à la gendarmerie de Lanvollon, le 40 avril, à 4 h. du matin, et a déclaré que, dans la nuit, il avait tué sa femme, Catherine Le Treust, âgée de 50 ans.

« La gendarmerie, le juge de paix et M. Basset, médecin à Lanvollon, s'étant immédiatement transportés au domicile des époux Goaziou, ont trouvé, gisant sur le sol, le cadavre de la victime.

« La tête, ainsi que les autres parties du corps, étaient couvertes de contusions produites par des coups de pieds portés avec de gros sabots. Ces coups ont déterminé la mort.

« Il va sans dire que l'assassin a été mis immédiatement en état d'arrestation. »

A malin, malin et demi, dit le Journal de Péronne :

Le sieur X... avait amené sur le marché de Péronne onze hectolitres de blé; ce blé était rond, luisant, et le marchand, en raison de sa bonne apparence, en demandait un prix élevé.

M. le commissaire de police, qui ne borne pas sa surveillance au lait et au beurre, faisait sa tournée sur le marché; il lui sembla que ce grain si brillant, si rond, devait ses qualités à de l'huile dans laquelle on avait dû le faire séjourner pour lui donner belle mine et bon poids; il prit l'avis de connaisseurs qui conclurent de la même façon que lui et il saisit les onze hectolitres de blé.

Les citoyens de la république-modèle ne sont, paraît-il, pas disposés à laisser tomber en désuétude la Loi de Lynch, ainsi qu'il appert du nouvel exemple de justice sommaire que rapporte le Courrier des Etats-Unis :

Une dame Stockel, blanche, demeurant près d'Union Ridge, comté de Williamson (Tennessee), ayant raconté à ses voisins qu'un nègre, nommé John Walker, l'avait menacée de mort et même poursuivie en levant une hache qu'il avait entre les mains, John Walker, arrêté par des concitoyens et par eux soumis à un interrogatoire pendant lequel il paraît qu'il a avoué qu'il avait eu l'intention de tuer et de dévaliser la plaignante, fut enfermé dans la prison.

A onze heures du soir, une douzaine d'hommes masqués requièrent le geôlier de leur livrer le prisonnier. Le geôlier répondit qu'il se ferait hacher auparavant, et il montra un revolver aux citoyens masqués,

en les engageant à prendre garde à eux. Mais la femme du geôlier intervint et commença par enlever le pistolet de son mari, auquel ensuite elle « parla raison. » Il ne se laissa pourtant convaincre qu'après plusieurs minutes de raisonnements, et quand il ouvrit la cellule, il déclara avec beaucoup de fermeté qu'il ne céda qu'à la force... et à sa femme.

Le lendemain matin, des passants trouvèrent le corps de John Walker qui se balançait à une branche d'arbre, à un mille de Franklin.

### Dernières Nouvelles.

Paris, 16 avril, 9 h. 40, matin.  
L'ambassadeur russe à Constantinople est officiellement rappelé. Les bâtiments de l'Océan atlantique et du Pacifique se dirigent vers la Méditerranée.

Pour les articles non signés : P. GONNET.

### Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 16 avril 1877,

### Le Testament de César Girodot

Comédie en 3 actes, du théâtre de l'Odéon, reprise au Théâtre-Français le 26 juin 1873, — par MM. Adolphe Bellot et Edmond Villetard.

Le spectacle commencera par :  
**Une Tasse de thé**, comédie en 1 acte, du Théâtre-Français, par MM. Ch. Nuytter et J. Derley.

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M<sup>me</sup> THUAU, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

### SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES DE DIÉLETTE

(Minerai de fer oxydulé magnétique)  
PRÈS CHERBOURG (MANCHE)

Concession perpétuelle. (Décret du 8 février 1865.)

CAPITAL SOCIAL : 3.000.000 FR.

Divisé en 6.000 actions de 500 francs chacune dont 4.000 actions privilégiées.

### ÉMISSION DE 2.000 ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE 500 FR.

Jouissance du 1<sup>er</sup> avril 1877.

Les Actions privilégiées ont droit, avant tout partage, à un prélèvement de 5 0/0; et quand les actions de second rang auront reçu à leur tour 5 0/0, le surplus des bénéfices sera partagé entre toutes les actions.

Les actions privilégiées touchent 5 0/0 pendant la durée des travaux préparatoires.

### CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

50 francs en souscrivant.  
75 — à la répartition.  
125 — du 20 au 25 mai.  
125 — du 20 au 25 juin.  
125 — du 20 au 25 juillet.

Les actions seront livrées à 492 fr. 50 net, aux Souscripteurs qui libéreront à la répartition.

La quantité de minerai exploitable est évaluée à 33 millions de tonnes. — C'est la plus grande masse de minerai de fer que possède la France. La Suède n'a pas de gisement plus considérable.

Présence de l'or. — La présence de l'or dans les minerais de Diélette a été récemment découverte et constatée par dix analyses.

C'est une affaire nationale qui crée un vaste marché de minerais pour l'ouest et le nord de la France et le sud de l'Angleterre.

### SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Les Lundi 23 et Mardi 24 Avril 1877

A PARIS, Au SIÈGE SOCIAL, 4, rue La Peletier; A la CAISSE VIVIENNE, 48, rue Vivienne; EN PROVINCE, chez tous les Banquiers, Agents de change et Changeurs.

ON PEUT SOUSCRIRE, DÈS À PRÉSENT, PAR CORRESPONDANCE.

**Purgatif et Dépuratif économique**, efficace, facile à prendre, les *Pilules écossaises* de CAUVIN se trouvent dans toutes les pharmacies. 30 pilules, 2 fr.

**Injection Brou et Capsules Ricord** (Voir aux annonces).

